



ARRETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REMPLACEMENT DE DEUX ADMINISTRATEURS NOMMES DEMISSIONNAIRES

N°AR01_2024_0052

Le Maire ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-6 ;

Vu la délibération n°DEL01_2020_0073 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 (R.D. du 15 juillet 2020) fixant à 16 le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, soit :

- Huit membres élus en son sein par le Conseil municipal ;
- Huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Vu l'arrêté n°AR01_2020_0316 du 20 août 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CCAS participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la Commune ;

Vu l'arrêté n°AR01_2022_0168 du 16 juin 2022 portant remplacement d'un administrateur nommé démissionnaire représentant l'association Espaces (association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions) ;

Considérant la démission de Madame Nicole LE GARS, représentant l'association Secours Populaire (association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions) de son mandat d'administrateur, par courrier du 15 décembre 2023 ;

Considérant la démission de Madame Monique LEVI-TOPAL, représentant l'association CMAC (association œuvrant pour les personnes âgées) de son mandat d'administrateur, par courrier du 7 décembre 2023 ;

Considérant que, conformément aux règles applicables en matière de remplacement d'un administrateur nommé, les associations susmentionnées ont été contactées par courrier en date du 8 janvier 2024 afin de savoir si elles souhaitaient désigner un remplaçant ;

Considérant que par courrier du Secours Populaire en date du 24 janvier 2024, Madame Aude VON TRESKOW a été proposée pour représenter cette association au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que par courrier du CMAC en date du 26 janvier 2024, Madame Jane JAYAT et Madame Colette BERNARDI ont été proposées pour représenter cette association au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner les personnes non membres du Conseil municipal devant siéger au conseil d'administration du CCAS ;

ARRETE

Article 1 : Est nommée en qualité de membre du Conseil d'administration du CCAS, Madame Aude VON TRESKOW, bénévole au sein de l'association Secours Populaire (association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions), en remplacement de Madame Nicole LE GARS.

Article 2 : Est nommée en qualité de membre du conseil d'administration du CCAS, Madame Jane JAYAT, membre du Conseil d'administration de l'association CMAC (association œuvrant pour les personnes âgées), en remplacement de Madame Monique LEVI TOPAL.

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Il est publié conformément à la réglementation en vigueur sur le site Internet de la Ville.

Par ailleurs, notification de cet arrêté est faite à Madame Aude VON TRESKOW et Madame Jane JAYAT.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publication et de notification.

Fait à Chaville, le 14 février 2024



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 16/02/2024
Qualité : M. LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville

Publication le : **26 FEV. 2024**

Notifié le : 20 février 2024